

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE RÉUNION

<b>Date :</b>	Mercredi 24 mars – 9h30
<b>Lieu :</b>	Hôtel du Département - Grenoble
<b>Objet :</b>	Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)

(\*) : I : invité / P : participant / E : excusé / D : diffusion

<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>I</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>D</b>
<b><u>Collège institutionnel</u></b>					
M. Didier Rambaud	Président de la CDESI - CGI Vice-président	X	X		X
M. Serge Revel	Vice-président du Conseil général de l'Isère	X		X	X
M. Olivier Bertrand	Conseiller général de l'Isère	X		X	X
M. Georges Bescher	Vice-président du Conseil général de l'Isère	X	X		X
M. Denis Vernay	Conseiller général de l'Isère	X		X	X
M. Charles Galvin	Conseiller général délégué du Président	X		X	X
M. Jean-Claude Coux	Conseiller général de l'Isère	X		X	X
M. Jacques Pichon-Martin	Conseiller général de l'Isère	X		X	X
M. Pierre Gimel	Conseiller général de l'Isère	X		X	X
Mme. Laurence Foray	Direction régionale de l'environnement	X	X		X
M. Jean-Luc Carrio	Direction régionale de l'environnement	X		X	X
M. Bruno Bethune	Directeur départemental de la cohésion sociale	X		X	X
Mme Anne-Françoise Raybaud	Direction départementale de la cohésion sociale	X	X		X
M. Jean Pierre Lestoille	Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	X		X	X
M. Jacky Roy	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	X		X	X
Commandant David Petitjean	CRS Alpes	X		X	X
Lieutenant Pierre Pelcener	CRS Alpes	X	X		X
M. Maurice Despierre Corporon	Maire de Charavines	X			X
M. Philippe Chassignieu	Adjoint au maire de Charavines	X			X
M. Magali Francou-Carron	Maire de Corps	X			X
M. Luc Reynier	Adjoint au maire de Corps	X			X
M. Philippe Mignot	Conseiller régional Rhône-Alpes	X			X
M. Elyette Croset-Bay	Conseillère régionale Rhône-Alpes	X			X
<b><u>Services CGI</u></b>					
M. Jean-Claude Genovesio	CGI Directeur de l'éducation et de la jeunesse	X	X		X
Mme Christine Ribeaud	CGI Chef du service des sports	X	X		X
M. Yannis Ameziane	CGI Service des sports – Chef de projet CDESI/PDESI	X	X		X
M. Alain Perroud	CGI Chargé de mission prospective montagne	X	X		X
M. Thomas Langlois	CGI Chargé du PDIPR	X	X		X
<b><u>Collège Sport</u></b>					
M. Jean-luc Blanchon	Président du Comité départemental olympique et sportif de l'Isère	X		X	X
M. Pierre Garcia	Trésorier du Comité départemental olympique et sportif de l'Isère	X	X		X
M. Pierre Pauget	Président du Comité départemental handisport	X	X		X
M. Guy Margotton	Président du Comité départemental de parachutisme	X	X		X
Mme Marie-Dominique Alexandre	Présidente du Comité départemental de vol à voile	X		X	X

M. Claude De Kerkeau	Président du Comité départemental de canoë-kayak	X		X	X
M. Daniel Riccardi	Président du Comité départemental des sports sous-marins	X		X	X
M. André Duhet	Président du Comité départemental des sports de neige	X		X	X
M. François Morel	Président du Comité départemental de tourisme équestre	X	X		X
M. Pascal Grosei	Présidente du Comité départemental de spéléologie	X		X	X
M. Michel Maeder	Président du Comité départemental de voile	X		X	X
M. Alexandre Bourdariat	Secrétaire du Comité départemental de voile	X	X		X
M. Michel Chamel	Comité départemental montagne escalade	X	X		X
M. Guy-Hervé Savornin	Président du Comité départemental de tir à l'arc	X		X	X
M. Jean-Louis Faucher	Président du Comité départemental randonnée pédestre	X	X		X
M. Michel Constantini	Président du Comité départemental de cyclotourisme	X			X
M. Eric Mermin	Président du Comité départemental course d'orientation	X			X
M. Jean-Pierre Bagriot	Président du Comité départemental d'athlétisme	X			X
M. Fabien Mialon	UFOLEP 38	X	X		X
M. Loïc Angot	Président du Comité départemental UFOLEP	X		X	X
M. Michel Queyron	Directeur départemental UNSS	X	X		X
M. Frederic Prelle	Président de l'Union nationale des associations de tourisme Rhône-Alpes	X			X
M. Franck Presumey	Directeur de la Ligue de l'enseignement - Fédération Isère	X			X
M. Philippe Sevez	Président de la Ligue de l'enseignement - Fédération Isère	X			X
<b><u>Collège Tourisme Environnement</u></b>					
M. Christian Pichoud	Président du Comité départemental du tourisme	X		X	X
M. Eric Lecoq	Directeur adjoint du Comité départemental de tourisme	X	X		X
M. Bernard Kurzawa	Président de la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère	X	X		X
M. Roger Baboud-Besse	Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère	X		X	X
M. Michel Meraud	Secrétaire général de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère	X	X		X
M. Gérard Seigle-Vatte	Président de la Chambre d'agriculture de l'Isère	X			X
M. Yves François	Chambre d'agriculture de l'Isère	X			X
M. Didier Villard	Chambre d'agriculture de l'Isère	X			X
M. Yves Brugière	Directeur de l'Agence départementale Isère de l'Office nationale des forêts	X		X	X
Mme Aurélie Brun	Direction de l'Agence départementale Isère de l'Office nationale des forêts	X		X	X
M. Xavier Penin	Direction de l'Agence départementale Isère de l'Office nationale des forêts	X	X		X
M. Denis Poncelin	Directeur du Centre d'éducation populaire et de sports (CREPS) Rhone-Alpes	X		X	X
Mme Murex	Centre d'éducation populaire et de sports (CREPS) Rhone-Alpes	X	X		X
M. Gérard Bertrand	Président de l'association "Grande traversée des Alpes"	X			X
M. Benoit Chanal	Président de l'association des guides et accompagnateurs en moyenne montagne	X	X		X
M. Didier Minelli	Vice-président de l'association des guides et accompagnateurs en moyenne montagne	X		X	X
M. Gilles Chabert	Président du Syndicat national des moniteurs du ski Français Isère	X			X
Mme Eliane Giraud	Présidente du parc naturel régional de Chartreuse	X		X	X
M. Pierre Boisselier	Vice-président du parc naturel régional de Chartreuse	X	X		X
Mme Charlotte Dupont	Parc naturel régional de Chartreuse	X	X		X
Mme Pic Danièle	Présidente du Parc naturel régional du Vercors	X	X		X
M. Mathieu Rocheblave	Parc naturel régional du Vercors	X	X		X
Mme Aurélie Dessein	Directrice FRAPNA section Isère	X		X	X
M. Thomas Guiblain	Frapna Isère	X	X		X
Mme Hélène Foglar	FRAPNA	X	X		X
M. Hugues Thiebault	Président de Moutain Wilderness France	X		X	X
M. Aurélien Dautrey	Chargé de mission Mountain Wilderness France	X	X		X

Membres titulaires de la CDESI iséroise (renouvellement des élus en novembre 2010)

## Ordre du jour

- Rappel du rôle de la CDESI (règlement intérieur, fonctionnement et décisions prises)
- Présentation de l'état d'avancement du projet PDESI :
  - recensement des ESI : présentation de l'outil SIG et mobilisation des acteurs isérois
  - Intervention du Conseil général de l'Ardèche : les finalités du PDESI pour un département
- Échanges avec les membres de la CDESI

## Commentaires

### Contexte

Le code du sport (2004), confie aux départements la compétence de favoriser, à l'échelle de leur territoire, le développement maîtrisé des sports de nature.

À cette fin, le Conseil général de l'Isère doit élaborer un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature, au sein duquel seront inscrits les sites de pratique ayant fait l'objet d'une réflexion autour des enjeux sportifs, touristiques et environnementaux.

Le PDESI est institué par une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature, placée sous l'autorité du Président du Conseil général et qui permet de réunir les représentants de l'ensemble des acteurs isérois concernés par cette problématique (élus, mouvement sportif, professionnels du tourisme, experts environnementaux...)

Dans ce contexte, le Conseil général de l'Isère a constitué, le 11 janvier 2006, la CDESI iséroise.

Le Département de l'Isère, de part sa diversité de reliefs, est un territoire au sein duquel s'exerce une multitude d'activités sportives de nature.

La CDESI iséroise doit permettre de mener une concertation territoriale afin de promouvoir les sports de nature pour tous les publics, en tenant compte des différents usages et de leurs incidences environnementales.

### Déroulement de la réunion

- **Accueil et ouverture de la réunion par M. Didier Rambaud**

M. Rambaud précise que ce projet revêt une importance particulière pour notre département, de par le nombre d'isérois et de touristes qui pratiquent une activité sportive de nature, mais aussi de par la fragilité de certains milieux naturels.

- **Appel des membres de la CDESI**

M. Rambaud excuse les élus du Conseil général de l'Isère, majoritairement absents en raison d'un agenda très chargé cette semaine (vote du budget 2010, notamment).

- **Rappel des précédentes CDESI**

Lors des précédentes CDESI, deux documents ont été validés par la commission : le règlement intérieur et le processus d'inscription des E.S.I.

Concernant le règlement intérieur, la désignation des membres a été faite par :

- Le Préfet de l'Isère pour les représentants de l'État ;
- L'association des Maires de l'Isère pour les représentants des élus locaux ;
- Le Comité départemental olympique et sportif de l'Isère pour les représentants du mouvement sportif ;
- Le Président du Conseil général de l'Isère pour les autres membres de la CDESI.

Depuis 2007, certains membres n'existent plus ou ne souhaitent plus faire partie de cette commission. Il est proposé de réactualiser la composition de la CDESI. Un courrier sera prochainement adressé aux 4 représentants nommés ci-dessus afin de confirmer ou modifier la composition actuelle.

En parallèle, les personnes souhaitant devenir membre de la CDESI sont invitées à formuler leur demande par courrier à l'attention du Président de la CDESI – M. Didier Rambaud.

Afin d'assurer la pérennité de cette commission, il est nécessaire que les membres de la CDESI puissent s'impliquer de façon pérenne dans les différentes réflexions qui seront menées.

Concernant le processus d'inscription des E.S.I., il est rappelé que des critères de classification ont été adoptés en 2007. Ceux-ci permettent de prendre en compte, pour un E.S.I, les enjeux sportifs et touristiques qui lui sont associés. Ces indicateurs ont été intégrés dans l'application informatique de recensement des E.S.I.

Ils permettront dans un deuxième temps de classer les ESI recensés en 4 niveaux :

- Niveau I : les E.S.I. non inscriptibles au plan par manque d'intérêt ou pour des raisons environnementales,
- Niveau II : les E.S.I. susceptibles d'être inscrits au plan et sur lesquelles un travail sera nécessaire pour une inscription future (mise en place de conventions avec les propriétaires pour pérenniser la pratique, recueil des avis des collectivités locales et organismes associés),
- Niveau III : les E.S.I. inscrits au plan (sans contre-indications foncières ou environnementales pour la pratique et l'accès),
- Niveau IV : les E.S.I. inscrits au plan passés au crible de critères économiques et sportifs et pour lesquels un projet de développement peut être mené, des aménagements ou des interventions publiques sont nécessaires.

#### - **La démarche iséroise**

Dans la continuité des réflexions et décisions prises par la C.D.E.S.I., le Département de l'Isère vient de se doter d'une application de type « système d'informations géographiques » (S.I.G), qui permettra de lancer le recensement des E.S.I.

À l'issue du recensement, le P.D.E.S.I. fera l'objet d'une expérimentation sur 3 territoires :

- Les territoires Vercors et Bièvre-Valloire pour tous les sports de nature,
- L'ensemble du département, uniquement pour les sports aériens.

Cette expérimentation prendra la forme d'une concertation territoriale dont les modalités seront définies par les membres de la CDESI, au cours des prochains mois.

À l'issue de cette expérimentation, le dispositif sera généralisé à l'ensemble des territoires afin de définir et d'adopter un schéma départemental des sports et loisirs de nature.

## - **Mise en œuvre du recensement des ESI**

Le Département a lancé, en septembre 2009, un marché en vue d'acquérir une application S.I.G. qui permettra de débiter le recensement des E.S.I. isérois. Les partenaires (comités sportifs, fédérations départementales, offices de tourisme, communes...) pourront, par l'intermédiaire de cette application, localiser et recenser les E.S.I. spécifiques à leurs activités et/ou territoire.

Cette application sera accessible sur un site internet : [www.isere-sportsdenature.fr](http://www.isere-sportsdenature.fr) qui sera en ligne à partir avril-mai 2010. Ce site permettra également d'avoir accès à un forum, une aide en ligne, des documents de travail...

Dans la mise en œuvre du recensement, chaque structure est sollicitée pour désigner un référent chargé du recensement. Celui-ci sera identifié par les services du Département comme unique interlocuteur pour le recensement. Chaque référent se verra attribuer un code d'accès personnel qui lui permettra de se connecter à l'application depuis n'importe quel ordinateur disposant d'une connexion internet.

Afin d'accompagner l'ensemble des référents, le Conseil général de l'Isère a signé, en janvier 2010, deux conventions partenariales avec l'Université Joseph Fourier et l'Université Pierre Mendès France – qui proposent chacune un cursus de Master orienté vers la problématique des sports de nature – en vue d'accueillir dans les locaux de la Maison départementale des sports, 4 stagiaires chargés de piloter le recensement (accompagnement des référents, formation à l'application, intégration des données...) au sein d'un pôle sports de nature.

## - **Présentation de l'application**

L'application permet d'effectuer des saisies sur le référentiel BD-TOPO, et de disposer, en fond de carte, de l'Ortho Photo (photo réelle du département).

L'application peut intégrer les données existantes (données SIG, GPS...). Des conventions seront prochainement passées avec la DDCS (anciennement DDJS), les PNR Chartreuse et Vercors afin d'intégrer les recensements existants.

Le recensement débutera courant avril. Il est proposé de faire un point sur l'état d'avancement du recensement lors de la prochaine CDESI qui aura lieu en novembre 2010.

## - **Intervention du Conseil général de l'Ardèche**

Présentation transmise sur demande.

## - **Echanges avec les membres de la CDESI**

Le CD handisport précise que les critères arrêtés sur l'accessibilité pour les personnes handicapées n'intègrent pas les composantes liées à la pratique sportive handisport.

Y. Ameziane précise que l'application présentée est une version test et que les critères relatifs à l'accessibilité seront définis prochainement avec les comités handisports et sports adaptés.

La DDCS questionne le CG07 sur la prise en compte des professionnels associés au secteur des sports et loisirs de nature.

Le CG07 précise qu'une collaboration avec le CREPS de Vallon Pont d'Arc permet de faire évoluer les formations vers les objectifs du PDESI de l'Ardèche (prise en compte de l'environnement, accompagnement des professionnels dans la commercialisation des offres...).

Alain Perroud questionne le CG07 sur la coordination du PDESI avec les actions du comité de massif.

Le CG07 informe qu'il accompagne la DATAR pour une cartographie autour de l'Ardèche.

Le CG07 interrogé à plusieurs reprises sur la prise en compte des loisirs motorisés, précise que ces activités ont été prises en compte sur la base d'un PDIRM inversé. Le CG07 a identifié l'ensemble des chemins pour lesquels toute circulation avec un engin motorisé est interdite.

Également, le Département a cessé de financer les manifestations spécifiques aux activités terrestres motorisées.

Sur la prise en compte des conflits d'usages, le CG07 précise qu'aucune acquisition foncière n'est menée par le Département à l'exception des E.N.S. Dans la résolution des conflits le CG07 a missionné une association qui a pour objectif de résoudre les conflits. Les démarches menées ont par exemple permis de faire cohabiter les activités de chasse et de randonnées (informations mutuelles des activités et prise en compte de ces informations dans la programmation des activités).

Enfin, il a été précisé que la prise en compte de la sécurité, au sein du PDESI, est un enjeu majeur.

A l'heure actuelle, plusieurs actions ont été mises en place au sein du département :

- partenariat avec le SDIS ;
- mise en œuvre d'une carte de vigilance.

Dans la continuité de ces démarches, il est proposé de mettre en œuvre un groupe de travail sur la thématique « sports de nature et sécurité », afin d'appréhender au mieux les risques associés aux sports et loisirs de nature.

-----

NB : dans un souci d'éco-responsabilité, la présentation du Conseil général de l'Ardèche n'est pas mise en pièce jointe au présent compte-rendu. Les personnes désirant en recevoir une copie (numérique ou papier) sont priées de bien vouloir se rapprocher du service des sports.

**Abréviations :**

*C.D.E.S.I : commission départementale des espaces, sites et itinéraires*

*P.D.E.S.I : plan départemental des espaces, sites et itinéraires*

*P.D.I.R.M : plan départemental des itinéraires de randonnées motorisés*

*E.S.I : espaces, sites et itinéraires*

*E.N.S : espaces naturels sensibles*

*S.I.G : système d'information géographique*

*D.D.C.S : direction départementale de la cohésion sociale (anciennement D.D.J.S)*

*P.N.R : parc naturel régional*

*C.D : comité départemental*

PV établi le : 30/03/10 par CGI / DEJ / SPORTS / Y.A